



David Lambert rejoint Addleshaw Goddard pour diriger le private equity

Le bureau parisien poursuit sa stratégie de consolidation. Après les arrivées remarquées de Michaël Cousin pour fonder le département concurrence (Cf. LJA 1501), de Julien Bacus pour le financement (Cf. LJA 1509), de Georges-Louis Harang pour le restructuring (Cf. LJA 1524) et d'Élisabeth Marrache pour l'IP/IT, c'est le private equity qui est placé sous le feu des projecteurs. L'activité était déjà existante au sein du bureau parisien grâce aux associés Rémy Blain, Antoine Martin et Mathieu Taupin. Elle est surtout importante au sein des bureaux britannique et allemand. En outre, la firme vient d'annoncer la création d'un bureau à Luxembourg avec un positionnement transactionnel. Dès lors, le recrutement de David Lambert pour diriger le département parisien apparaît comme l'achèvement d'une stratégie véritablement européenne.

David Lambert intervient auprès de fonds d'investissement et de family offices dans leurs opérations smid cap dans de nombreux secteurs (industrie, santé, services, etc.). Il conseille également des dirigeants dans le cadre d'opérations de LBO et de levée de fonds. Il intervient par ailleurs pour la renégociation des LBO en difficulté et développera ainsi de nouvelles synergies avec les équipes de Georges-Louis Harang et de Julien Bacus.

« Le projet d'Addleshaw Goddard est très attractif car il est collectif. Je vais pouvoir développer un pôle d'activité en private equity, en bénéficiant d'un réseau international efficace, et en m'engageant aux côtés d'associés aux expertises complémentaires à la mienne, que ce soit en financement, en M&A,



D. Lambert

en concurrence ou encore en social », explique le nouvel associé.

Âgé de 42 ans, David Lambert est titulaire d'un double DEA en droit des contrats et des biens (Paris I, 2003) et en droit international privé et droit du commerce international (Paris I, 2004). Il est également diplômé de l'IEP de Paris (2003). Il a débuté sa carrière en 2009 chez Allen & Overy, avant de rejoindre Willkie Farr & Gallagher en 2012, où il a été coopté counsel en 2018. Il avait rejoint Jeausserand Audouard comme associé en 2021. ■

Ondine Delaunay

Cette semaine

- Quelles zones de respect dans le monde virtuel ? (p. 2)
- Squair ouvre un bureau à Lyon (p. 4)
- Six cabinets sur la prise de participation majoritaire de Cinven dans ETC (p. 5)
- Trois cabinets sur l'acquisition des activités de production d'azote de Borealis par Agrofert (p. 6)
- Le recours à un sapiteur pour une expertise judiciaire : application à la traduction certifiée (p. 8)



Le magazine LJA est paru

Événement

Quelles zones de respect dans le monde virtuel ?

Jeudi 2 juin dernier, l'organisation non gouvernementale (ONG) Respect Zone, en partenariat avec la LJA, Linklaters, August Debouzy, Havas Legal & Litigation et l'université Paris II, ont organisé, au Panthéon, la première édition des Ateliers pratiques de la cyber-éthique, une réflexion juridique autour des règles qui devraient encadrer les outils numériques. Des professeurs de droit, des experts des nouvelles technologies et des acteurs du monde économique ont ainsi pu échanger au cours de deux ateliers, l'un consacré à la gestion de la cyber-crise sur les réseaux sociaux et l'autre à l'e-réputation à l'aube du métavers. Synthèse des débats.

C'est Jérôme Benzmra-Hazan, professeur et secrétaire général du Centre de recherche sur les droits de l'Homme et le droit humanitaire (CRDH), qui a introduit ces premiers Ateliers pratiques de la cyber-éthique. Accueillant les participants dans l'amphithéâtre de l'université, « lieu de calme et de sérénité », en opposition, selon lui avec la frénésie numérique, il a dressé un tableau bien noir de la société virtuelle, dans laquelle il est plus facile de

continuer à avancer que prendre du recul, et qu'il considère être d'une extrême violence. « Sur la toile, on ne cesse de s'assassiner les uns les autres », déplore-t-il. Et parce qu'il est considéré comme un lieu de liberté totale, la régulation de cet espace n'est pas évidente, dans un contexte où la technologie est bien plus rapide que la réaction juridique. Jean-Marie Cavada, président de l'Institut pour la protection des droits numériques, a constaté, à l'unisson, que le galop technologique a tant fasciné la société que, bouche bée sur le bord de la route, nous avons oublié qu'il s'agissait de simples outils technologiques. « Le numérique nous a tellement émerveillés que nous avons oublié de le réguler », indique-t-il. Mais la prise de conscience commence et, selon le mot de Stefan Zweig, « L'histoire nous ressert toujours les mêmes plats », la société appréhende désormais le risque totalitaire lié à ces nouvelles technologies. « Nous ne voulons pas que les démocraties soient détruites par ces outils, ni devenir les smartphones de nos smartphones, ou les ordinateurs de nos ordinateurs », a ajouté le président de l'Institut pour la protection des droits numériques. Philippe Coen, président de l'ONG Respect Zone, a rappelé quant à lui qu'étymologiquement, le mot respect signifie « regarder en arrière », démarche qui sera faite au cours des débats.

Un encadrement du cyber-espace

Le premier panel débattait de la gestion des crises sur les réseaux sociaux. C'est Éric Garandeau, directeur des relations institutionnelles et affaires publiques France de la plateforme TikTok, qui a débuté le débat, rappelant en écho à la citation de Zweig précitée, que les critiques formulées par les penseurs du début du XX^e siècle à l'égard du cinématographe se retrouvaient dans celles prononcées aujourd'hui contre les réseaux sociaux. Certaines questions, certaines réflexions, ne sont



donc pas nouvelles. Giuseppe de Martino, co-fondateur du média en ligne Loopsider, a souligné que ces outils numériques n'étaient, au fond, que ce que nous en faisons. Pour sa part, aux côtés de ses associés, il a fait le pari de tirer vers le haut ces nouvelles manières d'accéder à l'information. Il a ensuite dressé le panorama des réseaux sociaux, chacun adapté à une manière de s'informer et alerté du danger que représentent les restrictions d'accès aux données, parfois

verrouillées par certains opérateurs.

Jean-Philippe Gille, président de l'Association française des juristes d'entreprise (AFJE) a rappelé le caractère éphémère et parfois futile des réseaux sociaux en évoquant la désormais célèbre chanson de Stromae, intitulée Carmen, sur le sujet. Il a néanmoins souligné que la présence des réseaux sociaux est un enjeu important pour les entreprises en termes de débouchés de ressources et de communication. Mais, selon lui, les entreprises n'appréhendent pas encore les questions de souveraineté économique inhérentes, alors qu'elles peuvent être la cible de cyber-guerres.

Sonia Cissé, associée du cabinet Linklaters, a ensuite souligné que les infractions sur les réseaux sociaux qui intéressent les entreprises sont essentiellement celles de dénonciation calomnieuse, de diffamation publique et d'injure ainsi que, dans une moindre mesure, la diffusion de fausses nouvelles. Pour prévenir ces infractions, lorsqu'elles émanent de leurs propres salariés, la sensibilisation et l'éducation sont cruciales, la plupart des personnes minimisant l'impact et le périmètre de diffusion d'un message posté dans un mouvement d'humeur mettant en cause leur employeur. La mise en place de chartes ne suffit pas, il faut impliquer les employés, les éduquer. « L'entreprise ne doit pas hésiter à punir et à poursuivre en justice les contrevenants », conseille l'associée de Linklaters. Jean-Philippe Gille a, à son tour, observé que cette mission d'éducation des salariés – pas toujours évidente – fait sortir l'entreprise de son rôle traditionnel, consistant à générer du profit, et que cette mission ne peut être accomplie qu'avec l'appui d'organisations désintéressées, telles que l'ONG Respect Zone. Il serait en effet hasardeux et risqué de laisser uniquement la main aux seuls acteurs privés, tant la tentation totalitaire déjà évoquée est grande. Les panélistes ont toutefois relevé que l'Europe, terre de défense des libertés



Le panel de la seconde table ronde

individuelles, s'était emparée du sujet, notamment avec le RGPD, que Jean-Philippe Gille considère comme un acte fondateur majeur de la régulation de la société numérique.

E-réputation et métavers

S'est ensuite tenu le second atelier portant sur l'e-réputation à l'aube du métavers. C'est Stéphanie Prunier, partner d'Havas Paris et responsable d'Havas Legal & Litigation, qui a ouvert le bal, soulignant que les sociétés ont aujourd'hui un véritable intérêt à faire leur entrée dans le métavers. « *Il s'agit d'un marqueur de modernité pour les entreprises, qui vont être poussées par les communicants à s'y implanter, souligne-t-elle. Le métavers offrira de nombreuses expériences client, permettant d'attirer et de fidéliser la clientèle, et la possibilité de faire progresser le chiffre d'affaires des marques. Les directeurs juridiques vont devoir faire face à cette pression, tout en restant vigilants sur la manière d'y faire leur apparition et les garde-fous à mettre en place le cas échéant* ». Stéphanie Prunier a ensuite rappelé le risque réputationnel inhérent à cette nouvelle technologie : « *Il est difficile, pour un communicant, dont le rôle est de protéger la réputation de ses clients, de leur conseiller de faire leur entrée sur certaines plateformes, alors que la réglementation de la plupart d'entre elles est encore extrêmement légère, explique-t-elle. Les juristes ne seront pas les seuls à devoir examiner à la loupe les différentes réglementations, notamment les conditions générales de vente : les communicants devront le faire aussi pour savoir quelles plateformes correspondent aux valeurs que veulent porter leurs clients de manière à les conseiller au mieux quant à leur présence dans le métavers* ».

S'est ensuite posée la question de la régulation du métavers, et notamment des nouvelles infractions posées par cette technologie. Concernant les violences dans le métavers par exemple, les règles protectrices des individus vont-elles s'appliquer aux avatars ? Quelle sera la sanction de la personne morale se cachant derrière l'avatar ? Jean-Luc Chetrit, directeur général de l'Union des marques, rappelle que « *le métavers n'a commencé à réellement intéresser les marques que durant la seconde moitié de l'année 2021 et que, quelques mois plus tard, alors qu'il en est toujours qu'à ses prémices, il est déjà perçu comme un phénomène majeur qui va disrupter l'ensemble de leurs mécanismes de communication* ». Et celui-ci de pencher en faveur d'une autorégulation nationale et internationale du métavers par les entreprises utilisatrices, de concert avec les acteurs qui développent leur plateforme. L'évolution du métavers est trop rapide, à ses yeux, pour se tourner dès à présent vers l'adoption d'une loi spécifique au sujet. Un avis non partagé par Basile Ader, associé du cabinet August Debouzy et ancien vice-bâtonnier du barreau

de Paris, pour qui la loi est la seule à pouvoir réguler ce nouvel espace : la plupart des textes législatifs et réglementaires existants pourront facilement être adaptés au développement du métavers, notamment ceux liés à la responsabilité. Les crimes et agressions physiques ou morales (sexuelles, harcèlement, etc.) ayant trait à l'avatar seront passibles de sanctions légales comme dans le monde réel et sûrement sévèrement punis, bien qu'il ne puisse s'agir que d'un préjudice moral. Quant aux questions relatives au droit de la presse (droit à l'image, diffamation, etc.), les textes actuels auront aussi vocation à s'appliquer. « *La blockchain donnera accès à une mine d'or d'éléments probatoires et les utilisateurs devront être conscients qu'on saura exactement qui a fait quoi et qu'on aura des informations les plus intimes sur leurs aspirations. Cela étant terriblement intrusif, faut-il ajouter des garanties à ce sujet dans le RGPD ?* », s'interroge Basile Ader. L'avocat donne ensuite quelques pistes sur le flou juridique induit par cette technologie : il considère que les citoyens français accédant au métavers depuis notre pays verront la loi française applicable et pourront de fait saisir le juge français en cas de litige. Nos avatars feront sûrement l'objet d'usurpations d'identité, donc les intermédiaires devront être responsables de l'identification des personnes physiques et révéler leur identité en cas de sollicitation des juges. Enfin, Anton'Maria Battesti, directeur des affaires publiques France de Meta, a rappelé que la discussion de cet atelier porte autour du métavers en tant que réalité virtuelle, dont la technologie est connue de tous, mais qu'il inclura également d'ici peu la réalité augmentée. À titre d'exemple, demain, un étudiant pourra être dans un amphithéâtre et écouter le cours de son professeur présent sous forme holographique. « *Si la réalité augmentée va elle-aussi entraîner des questions juridiques inédites, on peut tout de même capitaliser sur tous les instruments juridiques que l'on connaît dans le domaine du numérique, tant pour s'y adapter qu'en tirer certaines leçons* », indique-t-il. Le directeur des affaires publiques France de Meta précise ne pas être en faveur d'une régulation de l'expression dans le métavers. « *On ne nous demande pas de réguler une conversation dans le monde réel, donc il serait absurde de le faire dans le métavers où l'oral sera dominant sur l'écrit*, indique-t-il. *J'opte plutôt en faveur d'une régulation du rapport à l'autre, avec la possibilité de se tenir à distance d'une personne, via le blocage de son avatar par exemple* ». Philippe Coen a conclu cet atelier en annonçant que l'ONG Respect Zone lance une étude portant sur « *comment rêver le respect dans le métavers* », qui s'appuiera sur des sondages réalisés sur les réseaux sociaux. Le rapport sera rendu le

Notes

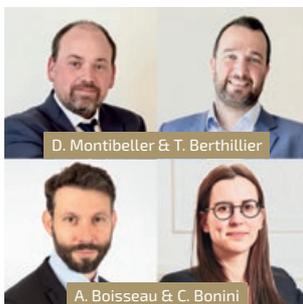
Les vidéos de l'événement seront bientôt mises en ligne sur le site de la LJA.

Coup de projecteur

Squair ouvre un bureau à Lyon

Quelques semaines après son troisième anniversaire, Squair renforce sa présence régionale, avec l'ouverture d'un bureau à Lyon, porté par les associés Damien Montibeller, Aymeric Boisseau, Thomas Berthillier et Cécile Bonini. Le cabinet, dit d'entrepreneurs, réaffirme sa volonté de se trouver au plus près des acteurs économiques locaux, après son implantation à Bordeaux en mars dernier, dont le bureau est dirigé par Julia Peyre (Cf. LJA 1529) et à Nantes, en septembre 2021, structure composée des associés Marine Legendre et Constance Dunoyer de Segonzac (Cf. LJA 1506).

Damien Montibeller assiste les entreprises et leurs dirigeants devant les juridictions commerciales et civiles dans le cadre de la résolution de leurs litiges commerciaux, industriels et immobiliers. Titulaire d'un master 2 carrières judiciaires (Lyon III, 2007), Damien Montibeller a rejoint le département règlement des contentieux du cabinet Fidal Lyon en 2009, avant d'intégrer Axten en 2016, puis de créer son cabinet deux ans plus tard. **Aymeric Boisseau** accompagne ses clients dans le cadre d'opérations de fusions-acquisitions, restructurations, levée de fonds et partenariats complexes. Titulaire d'un DESS de droit et finance de l'entreprise (Lyon III, 2003) et d'un master en ingénierie financière



D. Montibeller & T. Berthillier



A. Boisseau & C. Bonini

(EM Lyon, 2004), il a rejoint Lovells en 2007, Ayache trois ans plus tard, puis Clifford Chance en 2012. Il a ensuite occupé les fonctions de senior legal counsel à la Caisse des dépôts, qu'il a intégrée en 2012, avant de rejoindre April, en qualité de general counsel corporate et M&A, en 2016, puis Prosol comme directeur juridique et assurance. **Thomas Berthillier** intervient tant en conseil qu'en contentieux en matière de relations individuelles et collectives de travail et de santé au travail, et possède une grande expérience dans le traitement de dossiers techniques relatifs notam-

ment à l'hygiène sécurité au travail, la discrimination et les risques psycho-sociaux. Titulaire d'un master 2 de droit social (IETL, 2007) et d'un master 2 en sciences de gestion - management (IAE de Lyon, 2011), Thomas Berthillier a débuté sa carrière chez Fidal en 2011, avant de rejoindre Lamy Lexel Avocats Associés quatre ans plus tard, puis de se mettre à son compte fin 2021. Enfin, **Cécile Bonini** intervient sur l'ensemble des problématiques de droit du travail individuel et collectif et droit de la protection sociale, tant en conseil qu'en contentieux. Titulaire d'un master 2 de droit du travail et de la sécurité sociale (Lyon III, 2011), elle a débuté sa carrière chez Aguera Avocats en 2015 à Lyon, avant d'intégrer MGG Voltaire deux ans plus tard. ■

Nominations

Liza Bellulo, présidente de la FFTélécoms



Liza Bellulo est élue présidente de la Fédération française des télécoms (FFTélécoms). Elle remplace Nicolas Guérin, secrétaire général et secrétaire du conseil d'administration d'Orange, qui avait pris ses fonctions en juin 2020 (Cf. LJA 1446). Liza Bellulo, 44 ans, est diplômée de l'IEP de Paris (1998), ancienne élève de l'ENA (2003) et titulaire d'un MBA de l'Essec (2000). Elle a débuté sa carrière au ministère de la Justice en 2003, en tant qu'adjointe au chef de bureau des questions institutionnelles, juridiques et du contentieux, avant de devenir chargée de mission Europe à la direction des affaires civiles et du Sceau deux ans plus tard. Conseillère technique du cabinet du secrétaire d'État aux affaires, Liza Bellulo a intégré l'Autorité de la concurrence en tant que conseillère Europe (2009-2011), avant d'être nommée chef de service du président (2011-2014). Elle a ensuite occupé les fonctions de chef du service juridique au secrétariat général des affaires européennes (2014-2017), puis été maître des requêtes au Conseil d'État pendant trois ans, avant d'intégrer Bouygues Telecom en tant que secrétaire générale en février 2021 (Cf. LJA 1477).

D'Ornano + Co accueille deux associate partners



D'Ornano + Co. annonce l'arrivée d'Arthur Leclerc et Marcus Schmidbauer, en tant qu'associate partners. **Arthur Leclerc** apporte sa connaissance du monde transactionnel dans un environnement international et des problématiques fiscales qui y sont liées. Il possède une expertise en matière de private equity sur des opérations mid-cap. Titulaire d'un master 2 214 de droit des affaires (Dauphine-PSL, 2008) et d'un master 2 221 en fiscalité des entreprises (Dauphine-PSL, 2009), Arthur Leclerc a débuté sa carrière chez EY Société d'Avocats en 2011, avant d'intégrer Allen & Overy en 2014, puis de faire son retour chez EY Société d'Avocats en 2017. Trois ans plus tard, il a rejoint De Pardieu Brocas Maffei en qualité

de counsel. **Marcus Schmidbauer** consolide l'expertise fiscale du cabinet, en apportant ses compétences en fiscalité internationale et transactionnelle. Il intervient dans le cadre d'opérations transfrontalières, notamment en lien avec l'Allemagne. Marcus Schmidbauer est titulaire d'un LLM en droits français et allemand (Universität zu Köln, 2008), d'un master 2 de droit des affaires et fiscalité (Paris I, 2009) et d'un MBA de l'Essec (2012). Il a débuté sa carrière chez White & Case en 2011, avant d'intégrer Sagasser, en tant que partner, en 2015, puis Rödl & Partner Avocats, comme associate partner, deux ans plus tard.

Création de Maco Avocats



Nathalie Maire et Mélanie Conoir créent Maco Avocats, un cabinet dédié au droit social. Les fondatrices conseillent les entreprises en droit du travail individuel et collectif dans toutes les disciplines du droit social, tant en conseil qu'en contentieux. Titulaire d'un DEA de droit des affaires et droit économique (Paris I), **Nathalie Maire** a débuté sa carrière en 2002 chez Simon & associés, avant d'intégrer Heral l'année suivante, puis NMCG Avocats Associées, en tant qu'associée, en 2009. Titulaire d'un DEA de droit des affaires (UVSQ), **Mélanie Conoir** a rejoint CRTD & Associés en 2008, Caravage Avocats en 2015, puis NMCG Avocats Associées cinq ans plus tard.

Charlotte Clément, directrice juridique d'Intrum France



Charlotte Clément est nommée directrice juridique d'Intrum France. Âgée de 41 ans et titulaire d'un master 2 de droit privé fondamental (Lyon III, 2005), Charlotte Clément a effectué l'intégralité de sa carrière chez l'expert du recouvrement de créances, qu'elle a rejoint en 2005, en tant que gestionnaire recouvrement. Elle a été nommée responsable judiciaire en 2008, responsable du service juridique et réseaux correspondants judiciaires cinq ans plus tard, puis responsable du service juridique et conformité/compliance officer en 2018. ■

Coup de projecteur

Six cabinets sur la prise de participation majoritaire de Cinven dans ETC

Cinven est entré en négociations exclusives avec Carlyle et les autres actionnaires du groupe Euro Techno Com, en vue d'une prise de participation majoritaire dans le groupe. Entré au capital en 2019, Carlyle restera au capital en tant qu'actionnaire minoritaire, tandis que le fondateur et PDG, Cédric Varasteh, en conservera une participation significative. Le distributeur spécialisé dans le secteur des infrastructures de télécommunication et de technologie serait valorisé 1,9 Md€. Fondé en 1993 et employant plus de 1 100 salariés, ETC intervient dans la conception, l'approvisionnement et la distribution de matériaux, d'outillages et d'équipements pour installer, construire et entretenir des infrastructures de réseaux fixes, mobiles et digitaux. Le groupe français compte environ 14 000 clients, des opérateurs télécoms et des installateurs de réseaux, principalement aux États-Unis et en Europe. **Freshfields Bruckhaus Deringer** conseille Cinven avec, à Paris, **Nicolas Barberis**, **Julien Rebibo**, associés, **Myriam Khetib-Khatiri**, **Brice**

Trevisan, **Manon Faurie** et **Nora Chekhab** en corporate, **Stéphanie Corbière**, associée, et **Samvel Der Arsenian** en financement, ainsi que **Christel Cacioppo**, associée, et **Célia Kirren** en social. **Kirkland & Ellis** l'épaulé également en financement, avec **Kalish Mullen**, associé. **Deloitte Société d'Avocats** réalise la due diligence fiscale, avec **Arnaud Mourier**, **Nicolas Meurant**, associés, **Camille Audouin**, directeur, **Laurent Khemisti** et **Caroline Wiesener**. **De Pardieu Brocas Maffei** épaulé ETC et Cédric Varasteh, avec **Jean-François Pourdieu**, associé, et **Matthieu Candia**, counsel, en corporate, ainsi qu'**Anne-Laure Drouet**, associée, et **Enguerrand Maloisel** en fiscal. **Shearman & Sterling** conseille Carlyle, avec **Xavier Norlain**, **Matthieu Lampel**, associés, **Vanessa Hamiane** et **Benjamin Benzakine** en M&A/private equity. **DLA Piper** l'épaulé également, avec **Fanny Combourieu**, associée, **Gwenaël Kropfinger**, counsel, et **Dorine Reda** en fiscal, ainsi que **Laurence Masseran**, associée, sur la corporate VDD. ■

Nominations

I Deux cabinets sur le rachat de OuiCar par Turo

L'américain Turo, expert de l'auto-partage de véhicules entre particuliers, rachète son homologue français OuiCar. Cette acquisition permettra à Turo, présent aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni, de se développer en France et plus largement en Europe. **Latham & Watkins** conseille Turo avec à Paris, **Olivier du Mottay**, associé, **Mayssa Sader** et **Alexandre de Puysegur** en corporate, ainsi qu'**Olivia Rauch-Ravisé**, associée, et **Hugo Matricon** en fiscal. **Jones Day** assiste OuiCar et ses associés avec, à Paris, **Renaud Bonnet**, associé, **Adrien Descoutures**, counsel, **Florent Le Prado**, **Gabriel Saint-Paul** et **Patricia Jimeno** en private equity, **Édouard Fortunet**, associé, en IP, **Olivier Haas**, associé, en cybersécurité et protection des données personnelles, ainsi qu'**Emmanuel de la Rochethulon**, associé, et **Germain Stark** en fiscal.

I Trois cabinets sur l'acquisition de Gymlib par eGym

La sporttech allemande eGym, qui fournit aux établissements de fitness des équipements connectés et des applications, acquiert Gymlib. Fondée en 2014, cette start-up française fournit un abonnement de sport dans plus de 4 000 infrastructures aux salariés des entreprises. Cette opération, financée pour partie en cash et pour partie en titres, crée un nouvel ensemble qui revendique 1,5 million de bénéficiaires. **CMS Francis Lefebvre Avocats** conseille eGym avec à Paris, **Pierre Dedieu**, associé, et **Chloé Delion**, counsel, en fiscal, ainsi que **Benoit Gomet**, counsel, **Antoine Melchior** et **Aliénor Saguez** en M&A. **Gide** assiste Gymlib, avec **Axelle Toulemonde**, associée, **Donald Davy** et **Mélanie Chailloleau** en M&A/corporate, ainsi que **Magali Buchert**, associée, et **Pauline Alvarez** en fiscal. **Gleiss Lutz** est en charge des aspects de droit allemand.

I Trois cabinets sur le rachat de Mésange Prévoyance par Malakoff Humanis

Malakoff Humanis rachète Mésange Prévoyance auprès de Burrus. Cabinet de courtage d'assurance obsèques, Mésange Prévoyance est né, en 2021, de la fusion de deux cabinets de

courtage, **Fape Obsèques** et **Le Vœu Funéraire**, qui existaient depuis une quarantaine d'années. **Valther** conseille Burrus, avec **Bruno Fiacre**, associé, et **Matthieu Labat-Labourdette**. **PwC Société d'Avocats** a réalisé la due diligence, avec **Laurence Toxé**, associée, **François-Marc Venier**, **Alban Viot** et **Dania Zouaneb** en fiscal, **Aurélié Cluzel d'Andlau**, associée, et **Laurent Brosse** en social, **Isabelle de La Gorce**, associée, **Youlia Haidous** et **Pauline Fabre-Conté** sur la partie juridique, ainsi que **Nicolas Mordaunt-Crook**, associé, **Pierre Birotheau** et **Farelle Tjap Oum** sur la partie réglementaire. **Fieldfisher** assiste Malakoff Humanis, avec **Pascal Squercioni**, associé, et **Natalia Toribio**.

I Deux cabinets sur la scission de Solvay

Le chimiste belge Solvay envisage la possibilité de se séparer en deux entités cotées indépendantes cotées en bourse. Les actions de chaque société seraient admises aux négociations sur Euronext Bruxelles et Euronext Paris. **EssentialCo** comprendrait des activités mono-technologiques telles que Soda Ash, Peroxides, Silica et Coatis, qui sont actuellement regroupés dans le segment Chemicals, ainsi que l'activité Special Chem. **SpecialtyCo** comprendrait des activités actuellement regroupées dans le segment Materials, incluant notamment les polymères à forte croissance et à marge élevée de Specialty Polymers, l'activité très performante de Composite Materials, ainsi que la plupart des activités du segment Solutions, dont Novicare, Technology Solutions, Aroma Performance, ainsi que Oil & Gas. La séparation prendrait la forme d'une scission partielle de Solvay aux termes de laquelle les activités de spécialité seraient apportées à SpecialtyCo et les actions émises par SpecialtyCo en rémunération de cet apport directement attribuées aux actionnaires de Solvay. Ces derniers conserveraient leurs actions Solvay (qui serait la future EssentialCo). **Cleary Gottlieb** conseille Solvay avec, à Paris, **Pierre-Yves Chabert**, associé, **Alexis Raguet**, **Antoine Ciolfi** et **Victor Pajot** en corporate, **Andrew Bernstein**, associé, sur les questions de droit américain, **Anne-Sophie Coustel**, associée, et **Mathieu Gorain** en fiscalité, ainsi que **Jérôme Hartemann** en social. À Bruxelles, **Linklaters** l'épaulé également. ■

Coup de projecteur

Trois cabinets sur l'acquisition des activités de production d'azote de Borealis par Agrofert

Le tchèque Agrofert, producteur d'engrais azotés, acquiert les activités de production d'azote du groupe Borealis, relatives notamment à la production d'engrais, de mélamine et de produits azotés techniques. La cible est valorisée 810 M€. Borealis est l'un des principaux fournisseurs mondiaux de solutions polyoléfiniques avancées et circulaires et un expert du marché européen des produits chimiques de base, des engrais et du recyclage mécanique des plastiques. Par l'adjonction de ses actifs de production en Autriche, en Allemagne et en France, ainsi qu'un réseau complet de vente et de distribution utilisant le Danube, Agrofert, qui figure parmi les principaux producteurs européens d'engrais azotés, avec des sites de production en Allemagne, République tchèque et Slovaquie, complète ainsi ses

capacités à servir ses clients à travers l'Europe. **Jeantet** conseille Agrofert, avec **Karl Hepp de Sevelinges**, associé, **Ruben Koslar**, counsel, **Georges-Dominic Sardi**, **Joséphine Combret** et **Paul Jolivet** en M&A, **Laetitia Ternisien**, associée, **Océane Demoulin** et **Marie Trébuchet** en social, **Thibault Mercier** en financement, **Claire Allavena** en protection des données personnelles, **Sophie Boinnot** en IP, **Laure Asdrubal** et **Chloé Abgrall** en immobilier, **Florent Prunet**, associé, et **Archibald Fisse** en concurrence, ainsi qu'**Adrien Fourmon**, counsel, et **Adrien Bron** en droit public. Le cabinet autrichien **Wolf Theiss** se charge des aspects de droit locaux. **Freshfields Bruckhaus Deringer** épaula Borealis avec, à Paris, **Gwen Senlanne**, associé, en droit du travail, ainsi que **Tanguy Bardet**, counsel, en droit public. ■

Deals

Deux cabinets sur l'entrée de Derichebourg dans Elios

Derichebourg va acquérir 14,7 % du capital et des droits de vote d'Elios, expert de la restauration et des services, auprès de BIM, contrôlée par le fondateur d'Elios, Robert Zolade, et Gilles Cojan. À l'issue de cette acquisition, le groupe de services à l'environnement et aux entreprises qui détenait déjà 4,9 % du capital verra ainsi sa participation portée à 19,6 %. **Hoche Avocats** conseille Derichebourg, avec **Jérôme Roustit** et **Didier Fornoni**, associés. **Bredin Prat** assiste BIM, avec **Benjamin Kanovitch**, **Clémence Fallet**, associés, et **Julien Siret** en corporate, ainsi que **Samuel Pariente**, associé, et **Jessim Djama** en financement.

Trois cabinets sur le rachat de Smartbox par Wonderbox

Le spécialiste des cadeaux et loisirs Wonderbox rachète Smartbox, auprès d'Otium, family office du fondateur Pierre-Édouard Sterin. L'opération valoriserait le spécialiste des box cadeaux entre 300 et 400 M€. La transaction exclut la filiale britannique, Buyagift, vendue pour 124 M€ (environ 146 M€) à Moonpig, une entreprise cotée anglaise commercialisant des cartes de vœux en ligne. **Hogan Lovells** épaula Wonderbox et Smartbox, avec **Matthieu Grollemund**, **Stéphane Hutten**, associés, **Pierre-Marie Boya**, **Arnaud Deparday**, conseils, **Alexandre Giacobbi** et **Gautier Valdiguié** en corporate, **Sabine Bironneau**, **Alexander Premont**, associés, et **Ouassila El Asri** en financement, ainsi qu'**Éric Paroche**, associé, en concurrence. **Arsene** assiste Wonderbox sur les aspects fiscaux de l'opération, avec **Denis Andres**, associé, et **Vincent Briand**, manager. **Baker McKenzie** intervient en droit de la concurrence, avec **Lena Sersiron**, associée, **Olivia Chriqui-Guiot** et **Marlène Bourguignon**.

Trois cabinets sur le financement de la ferme pilote d'éoliennes flottantes d'Eolmed

Eolmed annonce la concrétisation de son projet de ferme pilote d'éoliennes flottantes au large de Gruissan, en France, d'une capacité installée de 30 MW (3 éoliennes Vestas France de 10 MW), dont la construction débutera à l'automne 2022. Le financement sera apporté par des prêteurs commerciaux et la Banque Européenne d'Investissement (BEI), avec un soutien

financier de l'Agence de la transition écologique pour la phase de construction. **Clifford Chance** a conseillé les banques commerciales et la BEI avec **Daniel Zerbib**, associé, **Nina Yoshida**, **Sophie Laporte** et **Tessa Sejour** en financement, **Gauthier Martin**, associé, **Daphné Celet**, **Clémence Graffan** et **Élise Mayer** en droits public, de l'énergie et des aides d'État, **Fabien Jacquemard**, counsel, sur les aspects relatifs aux dérivés, **David Metzger**, associé, **Irina Steinberg**, **Leonhard Rudolph**, **Jonathan Forrest**, **Olivier Gaillard** et **Jérémy Guilbault** en contrats industriels et de construction, ainsi que sur les aspects spécifiques à la BEI, **Delphine Siino Courtin**, associée, et **Éric Lienard**. **BCTG Avocats** les a également assistés, avec **Paul Elfassi**, associé, **Aurélien Surteauville** et **Antoine Le Dyllo** sur tous les aspects liés aux autorisations en droit de l'environnement, droit des énergies et droit public. **Watson Farley & Williams** a épaulé la société de projet, avec **Laurence Martinez-Bellet**, associée, et **Julie Michelangeli**.

Trois cabinets sur le tour de table de Diabeloop

La medtech grenobloise Diabeloop, qui commercialise un pancréas artificiel pour diabétiques capable de personnaliser et d'automatiser la délivrance d'insuline grâce à l'intelligence artificielle, lève 70 M€, dans le cadre d'une série C, menée par LBO France. Le tour de table compte deux nouveaux investisseurs : Innovacom et Terumo Corporation, société japonaise d'équipements médicaux. La moitié de la somme est injectée par l'ensemble des partenaires historiques, le Centre d'études et de recherches pour l'intensification du traitement du diabète, Cemag Invest, Kreaxi, Supernova Invest, Agir à dom, Crédit Agricole, Odysée Venture, UI Investissement et Promontoires. **Chammas & Marcheteau** a représenté LBO France, avec **Denis Marcheteau**, associé, **Arys Serdjanian** et **Jérémy Lolmède**. **EY Société d'Avocats** a épaulé les investisseurs, avec **Didier Tixier**, associé, en fiscal, ainsi que **Clotilde Carecchio**, associée, en social. **McDermott Will & Emery** a conseillé Diabeloop, avec **Fabrice Piollet**, associé, **Marie-Muriel Barthelet**, counsel, et **Alexandre Bomet** en corporate, **Anne-France Moreau**, associée, et **Lucie Martin** en droit de la santé, ainsi qu'**Antoine Vergnat**, associé, et **Côme de Saint-Vincent**, counsel, en fiscal. ■

En bref

À NOTER ...

3^e édition de la Bourse McDermott Will & Emery X Fulbright

Deux lauréates, étudiantes en droit, ont été sélectionnées afin poursuivre leur cursus dans l'université de leur choix aux États-Unis : Ariane Furniss Malherbe et Solène Roizard. L'excellence de leurs parcours et leur implication dans plusieurs projets associatifs ont été décisifs dans le choix du jury. Impliquée dans l'EFA (Enfance et familles d'adoption) et l'AEGED (Association des élèves et anciens élèves de la grande école du droit), Ariane Furniss Malherbe, 20 ans, a suivi le parcours de la grande école du droit de l'université Paris-Saclay (DU law and advisory). Grâce à la bourse McDermott X Fulbright, elle réalisera son LLM à DePaul University à Chicago.

Notamment intervenue comme volontaire dans des missions humanitaires et Bolivie et en Inde, Solène Roizard a suivi un parcours grande école à l'ESCP Europe, incluant un échange universitaire auprès de l'université Carlos III de Madrid, tout en suivant un master 1 et 2 en droit des affaires à l'université Paris I. Elle envisage de poursuivre ses études en réalisant un LLM au sein de la Chicago University.

IA : un partenariat entre Baker McKenzie et Télécom Paris

Baker McKenzie s'engage aux côtés des chercheurs du programme « Operational AI Ethics » de Télécom Paris, grâce à un

partenariat d'une durée initiale d'un an, en leur fournissant une expertise juridique française et internationale en matière de régulation de l'intelligence artificielle (IA). La collaboration consiste notamment en la co-animation d'ateliers de travail, des formations, la production de documents sur les questions liées à l'encadrement juridique de l'IA et l'Artificial Intelligence Act. L'une des premières actions communes sera l'organisation, avec le laboratoire DReDIS et l'Observatoire de l'IA de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne, d'une série de colloques sur l'IA et l'état de droit. « Operational AI Ethics » est un programme de recherche multidisciplinaire associant les mathématiques appliquées, les statistiques, l'informatique, l'économie, le droit et la sociologie autour de cinq axes de recherche sur l'IA : le biais et l'équité des algorithmes, l'explicabilité, la responsabilité algorithmique, l'impact de l'IA sur les politiques publiques et la gouvernance.

Informations : www.bakermckenzie.com

Partenariat PwC Société d'Avocats et Legal Pilot

PwC Société d'Avocats vient de conclure un partenariat stratégique avec Legal Pilot. Fondée par des avocats en 2017, cette start-up lyonnaise a créé une solution logicielle dédiée notamment à l'automatisation de la génération de documents juridiques. Les juristes et fiscalistes de PwC Société d'Avocats ont transformé une grande

partie des modèles de documents Word en modèles dynamiques au moyen de cet outil, intégrant l'ensemble des clauses développées par le cabinet. Cette collaboration a permis de créer des modèles d'automatisation variés, pour faire évoluer les prestations de conseil en matière juridique et fiscale.

Informations : <https://legal-pilot.com>.

Mesure de la transformation des directions juridiques

Les chercheurs de l'EDHEC Augmented Law Institute, en partenariat avec Legal Suite France, ont développé un outil qui permet de mesurer et d'engager la transformation des directions juridiques sur plusieurs leviers stratégiques. L'outil, baptisé Allmyindex.legal, permet à la direction juridique d'évaluer et de certifier son niveau de transformation digitale et d'agilité. Il s'agit du premier outil de mesure et de pilotage stratégique fiable et rigoureux dédié à la transformation des directions juridiques au service de la performance de l'entreprise.

Informations : Allmyindex.legal

SUIVEZ-NOUS !

Rejoignez la communauté de *La Lettre des Juristes d'Affaires* sur :



Twitter
[@JuristesAffaire](https://twitter.com/JuristesAffaire)



LinkedIn
www.linkedin.com/in/lettre-des-juristes-daffaires



Cabinet BONNEFOUS

PARIS • LUXEMBOURG • BRUXELLES

COMME VOS CONFRÈRES, FAITES CONFIANCE À DES PROFESSIONNELS !



VOS traductions sont NOTRE métier !

- Traductions libres, ou assermentées
- Traductions urgentes
- Interprétariats
- Légalisations

Devis gratuits en 1 heure
et toutes langues

Tél. + 33 1 45 53 23 13

email : bonnefous@bonnefous.com

LE SPÉCIALISTE DES TRADUCTIONS JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

www.bonnefous.com



Le recours à un sапiteur pour une expertise judiciaire : application à la traduction certifiée

■ Par Aboubekeur Zineddine, traducteur assermenté et fondateur du cabinet Trad'Zine

Lorsque la solution du litige dépend d'une analyse technique, il est possible de faire appel à un expert judiciaire. L'expertise peut être demandée par les parties ou par le juge, avant le procès ou au cours du procès lui-même.

Le traducteur ou l'interprète assermenté, comme tout expert judiciaire, prête serment d'accomplir sa mission en honneur et conscience. Dans certaines situations, il peut être confronté à des problématiques d'une très haute complexité. Quelles sont donc les solutions qui s'offrent à lui quand il n'a pas toutes les connaissances ou compétences requises pour la réalisation de sa mission ?

Sapere o non sapere ?

L'expert judiciaire peut être confronté, lors de la réalisation de sa mission, à des problématiques dépassant le champ de sa compétence ou de sa connaissance. À titre d'exemple, une sentence arbitrale peut contenir un passage dans une langue étrangère que le traducteur ne maîtrise pas. Pour remédier à ce manque d'expertise, la solution serait de faire appel à un sапiteur (du lat. *sapere* « avoir du goût », « avoir de l'intelligence, du jugement », « comprendre, savoir ») qui maîtrise cette langue, en l'occurrence un autre traducteur assermenté ou un universitaire pour les langues rares. D'autres situations peuvent survenir et nécessiter l'assistance d'autres profils, lorsque l'on traduit une notion ou terme juridique complexe : par exemple, un traducteur assermenté peut faire appel à un ingénieur pour une question technique ou scientifique, ou bien à un juriste ou un avocat pour une question juridique ou judiciaire très pointue.

Qui nomme le sапiteur ?

Le médecin-expert (dans le cadre d'une expertise médicale contentieuse) ou le médecin de compagnie (lors d'une expertise médicale amiable), désigné soit par un juge soit par une compagnie d'assurance, a la possibilité de s'adjoindre les services d'un sапiteur.

Une traduction certifiée (ou comme on peut l'appeler communément, à tort, une traduction assermentée) doit être réalisée par le traducteur assermenté lui-même, qui prête serment de réaliser sa mission en honneur et conscience. Mais pour



A. Zineddine

répondre à une question précise ou une problématique complexe, le traducteur assermenté peut faire appel à un sапiteur. L'article 278 du code de procédure civile dispose que l'expert peut prendre l'initiative de recueillir l'avis d'un autre technicien, mais seulement dans une spécialité distincte de la sienne. Lorsque l'expert commis doit recueillir des informations dans une catégorie technique qui n'est pas la sienne, celui-ci fait alors appel à un sапiteur.

Par ailleurs, pour lui permettre de mener à bien sa mission, l'article 278-1 du même code dispose que l'expert peut se faire assister dans l'accomplissement de sa mission par la personne de son choix qui

intervient sous son contrôle et sa responsabilité. En aucun cas, l'expert ne confie la totalité de sa mission à une tierce personne, au risque d'engager sa responsabilité. Le code de procédure civile n'exclut pas la possibilité de faire appel à plusieurs sапiteurs pour une seule et même question ou affaire. L'expert peut donc se faire aider pour réaliser sa mission, toujours en son honneur et conscience.

Le sапiteur peut-il être une IA ?

L'intelligence artificielle (IA) se développe dans toutes les disciplines et devient incontournable dans certains domaines. Cependant, l'expert ne peut faire totalement confiance à l'IA pour réaliser sa mission en raison des erreurs qui seront potentiellement engendrées. Le recours à l'IA en traduction doit être couplé d'une révision minutieuse et être basé sur des corpus de traductions réalisés par l'expert pour éviter les biais et les contre-sens.

Dans le cadre d'une expertise judiciaire, le traducteur assermenté peut être confronté à des questions d'une grande complexité, allant bien au-delà de ses compétences. Le code de procédure civile a prévu la solution : faire appel à un sапiteur, pour l'aider à réaliser sa mission. Ce dernier apportera alors l'éclairage nécessaire au traducteur. ■

LA LETTRE DES JURISTES D'AFFAIRES • Éditeur : Juristes d'Affaires et Décideurs SAS • Une filiale de INFO6TM
 • Siège social : 23 rue Dupont-des-Loges 57000 Metz • RCS Metz B 823 067 483 • Président, directeur de la publication : François Grandidier • Éditrice - Directrice commerciale : Lucy Letellier (01 81 69 80 68) • Rédactrice en chef : Ondine Delaunay (01 81 69 85 05) • Journalistes : Pixel6TM (Anne Portmann, Aurélia Granel) • Maquette et rédaction graphique : Pixel6TM • Service client : 01 40 05 23 15 - Ouverture : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00 - abonnements@info6tm.com • Service Abonnements : 23 rue Dupont-des-Loges - 57000 Metz • Commission paritaire : 0422 T 87011 • Dépôt légal : à parution • Toute reproduction, même partielle, est interdite. Abonnements annuels (47 lettres hebdo et 6 magazines LJA) • Entreprise et cabinet d'avocats < 10 : 1 332,03 € HT - 1 360 € TTC • Cabinet d'avocats entre 10 à 49 : 1 508,33 € HT - 1 540 € TTC • Cabinet d'avocats 50 et plus : 1 821,74 € HT - 1 860 € TTC • Tarif étranger : nous consulter

IMPRESSION Socosprint
 36, route d'Archettes
 88000 Épinal
 Imprimé en France.
 Origine géographique du papier : Slovaquie,
 taux de fibres recyclées :
 0 %, certification
 des fibres utilisées :
 PEFC, indicateur
 environnemental :
 P_{TOT} : 0,016 kg/t.